

Image not found or type unknown



# Augmentation du capital d'une SARL par apport en numéraire

Fiche pratique publié le 04/10/2013, vu 500 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Les associés ont la possibilité d'augmenter le capital social d'une SARL en effectuant de nouveaux apports en numéraire.**

Les parts nouvelles créées lors d'une augmentation de capital en numéraire peuvent être souscrites soit par les associés, soit par des tiers.

En principe, les associés ne jouissent d'aucun droit préférentiel de souscription (DPS). Mais les statuts peuvent valablement stipuler le contraire

[Accéder au guide](#)